

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 15 novembre 2013
(convocation du 4 novembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Quinze Novembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 11 h 45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric jusqu'à 10 h 40
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISSON Alain à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h 20
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11 h 45
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. SOUBIRAN Claude à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 50
Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Alain à partir de 12 h 35
M. MADRELLE Nicolas à M. HERITIE Michel à partir de 12 h 35
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANÇOIS Béatrice à partir de 12 h 30
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 45
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à de 10 h 35
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan à partir de 11 h 45

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h
M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11 h
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 10
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre à partir de 12 h
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12 h 55
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIRES Pierre à M. DELAUX Stéphan à partir de 12 h 10
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10 h 40
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole
M. PEREZ Jean-Michel à M. RESPAUD Jacques
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme DELATTRE Nathalie à partir 11 h 45
M. SOLARI Joël à Mme. LIRE Marie Françoise
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11 h 20

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Saint-Médard-en-Jalles : projet de réalisation d'une voie nouvelle permettant de raccorder les voies des lotissements d'activité Galaxie 2 et 3 au giratoire existant avenue de Capeyron

☐ **Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme - Approbation - Autorisation.**

☐

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'objectif de cette opération vise, dans le cadre de la programmation figurant au contrat de co-développement 2012-2014 de Saint-Médard-en-Jalles (Fiche action n°4), à créer une voie nouvelle en vue de faciliter l'accès et le développement des projets liés à la dynamique de l'Aéroparc, site Herakles-Safran, ainsi qu'aux lotissements d'activités économiques Galaxie 2 et 3.

En effet, les lotissements d'activité Galaxie 2 et 3 ont un accès unique en entrée et sortie sur l'avenue de Mazeau. Un bouclage est donc nécessaire pour l'aménagement de cette zone.

La commune de Saint-Médard souhaite, de plus, développer cette zone d'activités avec la création d'un nouveau lotissement industriel d'une dizaine de lots au sud de Galaxie 3. Cette nouvelle opération prévoit la création d'une voirie double sens depuis Galaxie 3 vers l'avenue de Capeyron.

D'autres extensions sont envisageables.

Le site Herakles-Safran est aujourd'hui desservi par la rue de Touban où l'accès des poids lourds s'avère complexe.

Ce nouvel aménagement s'avère donc nécessaire et permettra d'améliorer et de sécuriser l'accès à ces différents sites mais surtout cette voie permettra, à terme, pour les entreprises de la filière aéronautique spatiale défense de trouver des conditions d'accueil favorables au sein de la future zone d'activités développée par la commune de Saint-Médard-en-Jalles.

CARACTERISTIQUES DE L'AMENAGEMENT PROJETE :

- Création d'une voie nouvelle depuis le giratoire de l'avenue de Capeyron avec création d'une voie verte qui se situera au cœur de l'espace paysager créé sur la partie Ouest de l'aménagement ;
- Création d'un giratoire franchissable permettant l'accès poids lourds aux sites Herakles-Safran et Galaxie ;
- Création des voies de raccordement au site Herakles-Safran à l'est et à Galaxie 3 à l'Ouest.

Le coût prévisionnel pour la réalisation de ce projet de voirie en comptant les acquisitions foncières est inférieur à 1,5 M€ (valeur mars 2013).

La mise en œuvre de ce projet nécessite la libération des emprises foncières. Indépendamment des acquisitions pouvant être effectuées à l'amiable, le lancement de la procédure préalable à la déclaration publique est donc nécessaire dans le cas de procédures d'expropriation.

La mise en œuvre de ce projet nécessite aussi le déclassement d'une partie de l'espace boisé classé (EBC) situé au sud-est de celui-ci. Les boisements présents sur le site ne relèvent pas de sujets de qualités. De nouvelles plantations seront réalisées en accompagnement du projet de voirie. L'espace boisé classé sera conservé dans la marge de recul réglementaire de l'avenue de Magudas.

Afin de mettre le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) en compatibilité avec le projet, il est nécessaire par application de l'article L123-16 du Code de l'Urbanisme, que l'enquête porte à la fois sur l'utilité publique de l'opération et sur la mise en compatibilité du PLU qui en est la conséquence.

À cet effet, le Conseil de Communauté est appelé à solliciter auprès de monsieur le Préfet de la Gironde l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) avec mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).

Ceci étant exposé, il vous est demandé Mesdames, messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, le code de l'environnement,

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L123-16 et R123-23

VU le code de l'Expropriation, pour cause d'utilité publique,

VU la délibération n°2010/0750 du 22 octobre 2010 et notamment les 3°, 17°, 18°, 23° et 24°,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

La nécessité de procéder aux acquisitions foncières précitées, le cas échéant par voie d'expropriation et donc d'obtenir la Déclaration d'Utilité Publique des travaux relatifs à cette opération de voirie, qui emportera la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à requérir auprès de Monsieur le Préfet de la Gironde l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, en vue d'obtenir la déclaration d'utilité publique des travaux de voirie et de permettre de procéder si nécessaire par voie d'expropriation, aux acquisitions foncières sus visées qui portera également sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités entraînées par ce projet de voie nouvelle ainsi qu'à signer les actes et tous les autres documents à intervenir.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, quel que soit le montant de l'acquisition, par dérogation aux dispositions du 18° de la délibération n°2010/0750 du 22 octobre 2010, à acquérir les emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet à l'amiable au vu de l'estimation de France Domaine, ou le cas échéant, par voie d'expropriation. Les dépenses seront imputées sur le budget principal en section d'investissement, chapitre 21, compte 2111, fonction 900, CRB BD 00, programme DA 01.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution des travaux correspondants à l'acquisition.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 novembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
18 DÉCEMBRE 2013

PUBLIÉ LE : 18 DÉCEMBRE 2013

M. NICOLAS FLORIAN